

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de
Communes du Jovinien



EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 12 novembre 2009

CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 04 NOVEMBRE 2009

COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 26 NOVEMBRE 2009

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le douze novembre deux mille neuf à dix neuf heures trente dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Françoise RAISON, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS,

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Adoption de la décision modificative n°2. (N°52/2009)

N°52/2009

OBJET : Adoption de la décision modificative n°2.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits tant en dépenses qu'en recettes par des ouvertures et des virements de crédits.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances et Transfert des Charges en date du 09 novembre 2009.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'inscription dans le budget des crédits suivants :

**Dépenses de fonctionnement**

Article 611 – Contrats de prestations de services avec les entreprises :	-9 090 €
Chapitre 61 – Services extérieurs :	-9 090 €
Article 6218 – Autre personnel extérieur :	12 000 €
Article 64118 – Autres indemnités :	-16 000 €
Chapitre 64 – Charges de personnel :	-6 000 €
Article 6531 – Autres indemnités :	1 900 €
Article 6533 – cotisation retraite	100 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	2 000,00
Article 673 – titres annulés sur exercices antérieurs	13 090 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	13 090 €
TOTAL GENERAL DEPENSES DM2	2 000 €

Recettes de fonctionnement

Article 6459 – Remboursement sur charges de SS et de prévoyance	-18 000 €
Chapitre 64 – Charges de personnel :	-16 000 €
Article 7078 – vente autres marchandises	5 100 €
Article 70878 – Remboursements de frais par d'autres redevables :	7 500 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses :	12 600 €
Article 7478 – Participations autres organismes	3 500 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	3 500 €
Article 7788 – produits exceptionnels divers	1 900 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 900 €
TOTAL GENERAL RECETTES DM2	2 000 €

La décision modificative n°2 se présente tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 000	2 000
TOTAL	2 000	2 000

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

